

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre juin deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du dix-huit juin deux mille vingt-six et sous sa présidence.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; Philippe GUERIN ; Catherine DESMARAIS ; Claude GOUPIL ; Lyes DAIBECHE ; Stéphanie DELBOS ; Arnaud TERRIER ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Mickael VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; David LABORDE ; Stéphanie HOTKA. - ; Virginie BOTTAIS ;

Absents excusés :

Madame Sandrine BELHACHE-DIET, ayant donné pouvoir à Madame Chantal JARNIOU ;
Madame Patricia HAUCHARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude GOUPIL ;
Monsieur David PERRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume SERIS.

Absent : Madame Claire ROY.

Secrétaire de séance : Sandrine LEGUIDARD & Guillaume SERIS

Membres en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 3 – Voix délibératives : 29

2026-61

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DIRECTION TECHNIQUE

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement son article L. 313-1 prévoyant que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que deux agents de la commune, assurant leurs missions au sein de la direction technique, feront valoir respectivement leurs droits à retraite au 1^{er} juillet 2026 et au 1^{er} novembre 2026,

Considérant que la mise en place d'une nouvelle organisation mutualisant les ressources humaines des service urbanismes et accueil / état-civil permettra de renforcer l'effectif compétent dans ces domaines,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par voix 25 pour, 0 voix contre et 3 abstentions**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à,
 - Supprimer au 1^{er} juillet 2026, un emploi permanent à temps complet ouvert au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - Supprimer au 1^{er} novembre 2026, un emploi permanent à temps complet, ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- **DONNE SON ACCORD** pour la suppression, au 1^{er} juillet 2026, d'un emploi permanent à temps complet ouvert au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- **DONNE SON ACCORD** pour la suppression, au 1^{er} novembre 2026, d'un emploi permanent à temps complet ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Sandrine LEGUIDARD
Guillaume SERIS

Monsieur le Maire,



Alain QUIBEL